

Dispositif pour l'emploi des jeunes

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'emploi figure au coeur de l'action conduite par la Municipalité depuis de nombreuses années. C'est la raison pour laquelle je vous propose aujourd'hui d'engager la Ville de Besançon à relayer le dispositif national prévu par la loi 97.940 du 16 octobre 1997 et le décret 97.954 du 17 octobre 1997 relatifs au développement d'activités pour l'emploi des jeunes.

Avant de décrire la proposition locale concernant ce nouveau programme, je souhaite rappeler l'importance de l'engagement concret de la Ville en tant qu'employeur dans sa dimension «embauche sociale et emplois d'insertion».

L'emploi de travailleurs handicapés : 168 agents sur les 2 218 permanents (2 069 Equivalents Temps Complet) soit 8,11 %, c'est-à-dire 2 % au-delà de l'obligation de 6 % prévue par la loi du 10 juillet 1997, ce chiffre ne tenant pas compte des 101 handicapés employés par le C.H.A.T. du Centre Communal d'Action Sociale.

Le relais de l'ensemble des actions prévues par la loi en faveur de l'emploi :

- 45 postes CES à la Ville et 80 pour le CCAS,
- 2 postes CEC à la Ville, 1 pour le CCAS,
- 17 postes Emplois de Ville,
- 6 postes apprentis (12 apprentis accueillis depuis 1995)

soit environ 3 % d'emplois aidés venant s'ajouter aux effectifs permanents. Pour l'ensemble de ces emplois, la Ville s'est dotée de moyens financiers et d'accompagnement qualitatif.

Citons notamment :

* La mise en place d'un fonds de formation mutualisé géré par la Mission Locale de 6 000 F/an/emploi pour les CES et 3 000 F/an/emploi pour les emplois de Ville, la préparation de ces derniers aux concours étant conventionnée avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

* La mise en place d'une formation des tuteurs CES, emplois de Ville et des maîtres d'apprentissage. L'expérience acquise a fait désigner la Ville de Besançon comme ville pilote au sein d'un groupe de travail sur le tutorat mis en place par le CNFPT.

* La signature d'une convention fonds partenarial en date du 18 avril 1995 par lequel la Ville cofinance un poste d'accompagnant en fin de dispositif CES pour un retour vers l'emploi dans le secteur privé.

* La signature d'une charte qualité avec l'Etat en date du 17 décembre 1996.

* La participation à la mission d'évaluation de la loi sur l'apprentissage dans la Fonction Publique Territoriale.

* Par ailleurs, la Ville de Besançon a mis en place un Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) signé le 5 avril 1995 mobilisant 11 000 000 F de fonds européens sur 5 années.

Sur ces bases et après avoir largement utilisé ses ressources en tant qu'employeur, la Ville de Besançon a décidé de relayer fortement le dispositif pour l'emploi des jeunes en centrant son action sur l'incitation et le soutien auprès de l'ensemble de ses partenaires : associations, délégataires de service public, établissements publics, sociétés d'économie mixte...

S'agissant, ainsi que le définit la loi, de «promouvoir le développement d'activités créatrices d'emplois pour les jeunes :

- . répondant à des besoins émergents ou non satisfaits,
- . présentant un caractère d'utilité sociale»,

la Ville entend mettre en oeuvre son action en s'appuyant sur trois principes :

- la professionnalisation,
- la pérennisation,
- le partenariat.

Ces principes supposent un travail d'analyse, puis de soutien sur la durée et impliquent une orientation qualitative plus que quantitative.

Différents scénarios sont envisageables mais une chose paraît importante :

* l'employeur final doit conserver une part significative de financement à sa charge afin de :

- . se sentir responsabilisé,
- . rechercher activement une solution de continuité au-delà de l'échéance du dispositif.

Il est proposé de la fixer à 10 %, soit environ 10 000 F par an.

La Ville envisage ensuite de prendre à sa charge les 10 % du SMIC restants et de fournir par l'intermédiaire de ses services, sous l'égide du service Economie - Emploi - Tourisme, un soutien technique pour :

- . l'aide au montage du dossier,
- . le suivi et l'accompagnement tout au long du dispositif,
- . la recherche de solutions pérennes à l'échéance des 5 ans prévus pour l'aide de l'Etat,
- . l'évaluation du dispositif.

La Ville de Besançon conduit parallèlement des démarches auprès :

. du District du Grand Besançon afin de rechercher une action à une échelle géographique plus proche de celle de bassin d'emplois qui semble pertinente en la matière,

. de la Région de Franche-Comté concernant notamment l'aspect formation. S'agissant d'un dispositif visant à l'émergence de nouveaux métiers, cet aspect revêt une importance toute particulière,

. du Département du Doubs qui a examiné cette question dans sa séance du 20 octobre 1997,

. de l'Etat afin d'être associé le plus étroitement possible aux décisions locales d'agrément et de peser sur la coordination entre les emplois jeunes mis en oeuvre par l'Etat (Education Nationale, Justice, Police) et ceux gérés par la Ville.

Je vous propose d'affecter, dès l'année 1998, 1 000 000 F à cette action avec un objectif de 100 emplois créés par les partenaires de la Ville (Etablissements publics, SEM, associations, ...), cet objectif pouvant être augmenté très largement en fonction de l'implication financière des autres collectivités territoriales sollicitées.

Par ailleurs, la Ville et le CCAS pourraient engager une action de création respectivement de 20 et 10 emplois jeunes soit 30 emplois pour les deux collectivités.

Il est bien précisé que ces emplois s'ajoutent :

- . aux emplois permanents de la Ville affectés au fonctionnement ordinaire des services
- . aux dispositifs d'insertion CES, CEC, emplois de Ville, apprentis.

Je vous propose d'arrêter le principe d'une enveloppe spécifique annuelle supplémentaire de :

- . 500 000 F pour la Ville,
- . 250 000 F pour le CCAS, le Conseil d'Administration du CCAS en étant saisi et devant se prononcer sur cette question.

Enfin, le renfort d'un cadre pour le Service Economie - Emploi - Tourisme, coordinateur de la partie externe du dispositif est programmé.

Globalement, la Ville engagerait donc annuellement 2 000 000 F de crédits nouveaux sur ce dispositif.

L'organisation

Elle doit permettre :

- . la maîtrise du dispositif conciliée à une rapidité de décision nécessaire à un impact rapide,
- . l'exploration la plus large possible des possibilités locales.

Un groupe de pilotage et d'orientation restreint rendra compte devant le Maire et la Municipalité. Il pourrait être constitué du Premier Adjoint, de l'Adjoint au Personnel, de l'Adjoint chargé du Développement Economique - Emploi - Tourisme, du Secrétaire Général ou du Secrétaire Général Adjoint, du Directeur Général des Services Techniques, de l'Administrateur chargé des Ressources Humaines et Organisation.

Chaque fois qu'il examine un projet émanant d'une délégation, il intègre l'Adjoint chargé du secteur et le Directeur ainsi que le ou les Administrateurs et Ingénieurs en chef concernés. Il se fait assister si nécessaire d'experts.

Ce groupe agréé les projets présentés par les services avec les partenaires qu'ils suivent habituellement. Cet agrément conditionne l'aide de la Ville.

Il s'appuie pour son fonctionnement sur le service Economie - Emploi.

Chaque délégation et service sous l'égide de l'Adjoint au Maire conduit l'action de promotion du dispositif auprès des partenaires. Elle les assiste dans le montage du projet et les accompagne dans la mise en oeuvre. Elle veille à éviter les dérives, recherche les meilleures issues possibles au dispositif.

L'ensemble fait l'objet d'un rapport trimestriel à la Municipalité.

Au plan plus pratique, il paraît important d'essayer de simplifier au maximum par l'application du principe de guichet unique les démarches des usagers autour de ce dispositif.

Je vous propose donc d'instituer un «guichet» à deux entrées :

Le GUICHET PROJET pour les employeurs

Tous les projets sont à adresser au service Economie-Emploi-Tourisme qui les enregistre et les transmet au service concerné suivant le domaine dominant du projet (sport, culture, logement, transport, etc.).

L'Adjoint chargé du secteur concerné, assisté du service, instruit le dossier. Cette instruction peut comporter plusieurs aller-retour avec le partenaire employeur et se traduit dans sa phase finale par la rédaction d'un avis écrit sur l'opportunité d'accorder l'aide de la Ville en application des principes de qualité qui fondent la démarche de la Ville.

Le projet et son analyse sont ensuite retournés au service Economie-Emploi-Tourisme qui le soumet au groupe de pilotage présidé par le Premier Adjoint.

Le GUICHET EMPLOI pour les jeunes

Il s'agit uniquement des candidatures pour les postes qui seront ouverts par la Ville et le CCAS. Ce guichet est tenu par le service Ressources Humaines de la Ville. Il exclut tout autre point d'accueil.

Concernant les candidatures pour les emplois que la Ville cofinance auprès d'employeurs externes, ce point devra être arrêté par M. le Préfet.

Deux suggestions ont été faites :

- ANPE,
- Mission Locale.

Enfin, différents partenaires extérieurs devront pouvoir être sollicités en soutien de ce programme. Citons notamment :

- ANPE,
- AFPA,
- Mission Locale,
- PLIE,
- etc.

Pour deux d'entre eux, la Municipalité a arrêté une orientation.

La Mission Locale : trois niveaux d'intervention peuvent être envisagés :

- proposer des candidats 18-25 ans aux employeurs potentiels,
- fournir le support pour le soutien formation sur la base d'une extension du fonds mutualisé. Si l'optique de solliciter la Région sur cet aspect est retenue, ce point devra faire l'objet d'une négociation à très brève échéance,
- assister les titulaires d'emploi jeunes dans la recherche d'emploi dans le secteur privé en sortie de dispositif lorsque le secteur public ou parapublic s'avérera incapable de continuer à les porter.

PLIE : cette structure peut également intervenir sur deux niveaux conjointement avec la Mission Locale pour proposer des candidats et accompagner les jeunes dans le cadre et en fin de dispositif.

L'ensemble de ces orientations sera mis en oeuvre dans le cadre législatif et réglementaire précisé ci-dessus sous l'égide de M. le Préfet.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce dispositif,
- de s'engager à inscrire au budget supplémentaire les crédits nécessaires à sa mise en oeuvre au compte des budgets concernés,
- de m'autoriser à signer toute convention en ce sens dans le cadre ainsi défini.

«**M. VUILLEMIN** : Après avoir rapidement rappelé l'enjeu et l'objectif, je m'efforcerai non pas de commenter ou de paraphraser le document qui vous est présenté mais d'en faire ressortir les points qui me paraissent les plus forts.

L'enjeu, est-il besoin de le rappeler : 600 000 jeunes de moins de 26 ans en France sont à la recherche d'un premier emploi. La Ville de Besançon qui a placé l'emploi au coeur de son action, va bien évidemment s'engager dans le dispositif proposé.

L'objectif : il s'agit, je le rappelle, de promouvoir le développement d'activités créatrices d'emplois pour les jeunes, répondant à des besoins émergents ou non satisfaits ou présentant un caractère d'utilité sociale.

Comment, autrement dit, quelles réponses, quelles propositions apporte la Ville de Besançon pour répondre à cet objectif ? La Ville de Besançon va mettre en place un dispositif, une organisation et des moyens. Trois mots clés caractérisent notre dispositif : formation, pérennité, partenariat. Dès lors qu'il s'agit de nouveaux métiers, de nouvelles activités, il est indispensable d'apporter aux jeunes la formation adéquate. A ce sujet, la Ville de Besançon recherchera le partenariat par exemple de la Région dont la mission est de participer à l'action de formation. Donc premier mot clé : formation.

Deuxième mot clé : pérennité. On ne peut pas recruter, former, employer un jeune pendant 5 ans sans s'inquiéter de la pérennité de son emploi, c'est-à-dire soyons clairs, sans s'inquiéter de la pérennité du financement de cet emploi. Autrement dit, dès la mise en place du dispositif, nous réfléchissons, nous c'est-à-dire la Ville et ses partenaires, aux solutions qui permettront au-delà de la période de 5 ans du dispositif, d'assurer la pérennité c'est-à-dire la solvabilité de l'emploi proposé.

Troisième mot clé : partenariat. La Ville de Besançon va se tourner d'une part vers les autres collectivités : District, Département, Région, j'ai fait allusion à la formation s'agissant des régions et aussi vers d'autres partenaires avec lesquels la Ville de Besançon travaille déjà dans ce domaine-là, je pense à la Mission Locale, au PLIE, à l'ANPE, à l'AFPA, etc.

Donc trois mots clés : formation, pérennité, partenariat.

Notre dispositif comprendra deux volets : un premier volet tourné vers l'extérieur, c'est-à-dire que la Ville va contribuer à impulser, coordonner les initiatives des employeurs potentiels : associations, sociétés d'économie mixte, délégataires de services publics, etc. avec un objectif de 100 emplois créés, cet objectif pouvant être augmenté en fonction de l'implication notamment financière d'autres collectivités : le District, le Département et la Région. C'est le premier volet tourné vers l'extérieur.

Parce que nous croyons à la valeur de l'exemple, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale vont engager en tant qu'employeurs une action de création d'emplois avec un objectif global de 30 emplois créés. C'est le deuxième volet du dispositif, un volet tourné vers l'intérieur ou un volet interne si vous préférez. Donc un dispositif.

Deuxièmement : une organisation. Un groupe de pilotage interne sera mis en place ; sa mission sera double. D'une part, examen et agrément des projets présentés par les différentes délégations : le sport, la culture, l'enseignement, etc. Cet agrément conditionne bien évidemment l'aide financière de la Ville, c'est le premier volet de la mission.

Deuxième volet de la mission : présentation de ces mêmes projets auprès du Comité Local mis en place au niveau du Préfet. Donc un groupe de pilotage, ensuite comment arriver jusqu'à ce groupe de pilotage ? Un guichet à deux entrées sera mis en place. S'agissant des projets présentés par les employeurs, je rappelle associations, sociétés d'économie mixte, délégataires de services publics, ces projets seront à adresser au Service Economie - Emploi - Tourisme qui, dans un premier temps, les enregistre, les transmet à la délégation concernée : sport, culture, enseignement, où ils sont instruits, où ils bénéficient des conseils techniques, etc. puis ces dossiers reviennent devant le comité de pilotage. Donc un guichet avec une première entrée pour les projets extérieurs.

Une deuxième entrée pour les projets internes, c'est-à-dire pour les emplois relevant de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale en tant qu'employeurs, ce sera le Service Ressources Humaines. Seuls ces deux guichets d'entrée fonctionneront de manière à éviter que les dossiers arrivent dans 36 endroits différents. Donc un dispositif.

Ensuite, des moyens. Derrière tout cela il faut mettre en place des moyens sinon tout cela reste du verbe. Ces moyens vont concourir d'une part au soutien technique, donc l'aspect soutien technique des dossiers, aide au montage des dossiers, suivi, recherche des solutions pérennes au-delà des 5 ans, évaluation du dispositif. Tout cela suppose du personnel, des heures de travail, etc. qu'apporteront les services municipaux. Donc premier volet de ces moyens, un volet technique logistique.

Deuxième volet : l'aspect financier. Je vous rappelle que l'Etat apporte une aide à hauteur de 80 % du SMIC, il reste donc 20 % à charge de l'employeur. S'agissant des employeurs extérieurs, associations, sociétés d'économie mixte, délégataires de services publics, la Ville financera la moitié des 20 % restants ou 10 % du coût global si vous préférez. Pourquoi 10 %, pourquoi pas 20 % ? Toujours dans cette idée de bien réfléchir d'emblée à la pérennité de l'emploi, nous voulons par ce biais-là responsabiliser l'employeur. Vous voulez créer un emploi, très bien, vous en êtes responsable et donc vous participez financièrement à sa création. Il va de soi que pour les emplois directement créés par la Ville ou le Centre Communal d'Action Sociale, le budget de la Ville apportera les 20 % restants.

Je crois qu'il était préférable peut-être de présenter le dossier sous cet aspect en faisant ressortir les points forts. Pour résumer, trois mots clés : formation, pérennité, partenariat, un dispositif à deux volets : un volet extérieur, un volet interne et des moyens notamment financiers. J'ai oublié de le préciser mais cela veut dire qu'au budget primitif de l'année prochaine 1998, 2 MF seront inscrits au titre de cette action. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint et responsable de ces projets.

M. DUVERGET : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, c'est un dossier comme on dit aujourd'hui chaud et ce n'est pas nouveau celui de l'emploi des jeunes puisque depuis 20 ans on relève pas moins de 65 dispositifs nationaux qui se sont succédé avec beaucoup plus de malheur d'ailleurs que de bonheur dans l'évolution des chiffres de l'emploi. Au mois de septembre encore, la Direction du Travail annonce pour la Franche-Comté un léger accroissement de la demande d'emploi, du chômage des jeunes alors que globalement il y aura une certaine décreue pour l'ensemble des âges de la population.

Par rapport à la question que vous nous soumettez aujourd'hui, c'est un débat qui doit aller au-delà je dirais des polémiques politiques. La polémique politique simple serait de dire pour nous opposition, il y a un Gouvernement de gauche, il y a une Municipalité de gauche, il est normal que la Municipalité de gauche soutienne des propositions issues de ce Gouvernement et il serait tout à fait logique que l'opposition s'oppose.

J'ai une autre attitude que j'ai déjà développée au Conseil Régional et que j'adopte ici. Il y a des jeunes sur le marché de l'emploi. Je dirais qu'il faut tout tenter, peut-être pas n'importe comment et de n'importe quelle façon. Alors aujourd'hui, ce que vous nous proposez c'est effectivement de contribuer par les finances municipales à insérer des jeunes dans le monde du travail. Pendant quelque temps, on a parlé de pérennisation mais enfin pour l'instant il s'agit de contrats d'un an renouvelables pendant 5 ans. Il s'agit donc d'une nouvelle disposition qui va être intégrée au code du travail puisqu'elle n'existe pas actuellement.

J'aurais quelques remarques à faire par rapport à votre proposition. La première, vous avez évoqué Monsieur VUILLEMIN, la nécessité d'un partenariat. Je crois que là effectivement chaque collectivité doit réagir en fonction de ses compétences propres. Dont acte quand vous parlez de formation, ce n'est pas de la compétence de la Ville mais de la Région donc je crois que là-dessus effectivement nous pouvons suivre. Sur d'autres dossiers tout à l'heure, nous aurons peut-être une position différente.

Vous avez évoqué dans le texte les nouveaux métiers. Là, je suis beaucoup plus perplexe car que peut-on mettre là dedans ? Est-ce qu'on les connaît ? Si on les connaissait, ils seraient cités. Alors si on ne les connaît pas, comment du jour au lendemain pour une centaine de jeunes d'un côté, pour une trentaine de jeunes de l'autre, va-t-on innover, imaginer de nouveaux métiers ? Dans la précipitation, il ne faut pas se tromper, il ne faut pas tromper les jeunes, il ne faut pas tromper non plus ceux qui sont moins jeunes et qui pourraient prétendre à un emploi, ces nouveaux métiers doivent être effectivement des métiers en plus pour des activités supplémentaires correspondant aux activités que vous souhaitez développer et non pas des activités de substitution par rapport à quelque chose qui existe. Substitution sur le plan du dispositif jeunes qui existe déjà et notamment les jeunes quand ils sont en Contrat Emploi Solidarité et là je suis extrêmement méfiant vis-à-vis de l'attitude actuellement officielle visant à limiter le nombre de Contrats Emploi Solidarité et donc à dégager les financements Contrat Emploi Solidarité sur ces emplois jeunes, c'est ce que j'appelle la substitution par dispositif. Et puis il y a la substitution par âge, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on ne sait pas quels sont ces emplois, ces métiers nouveaux, le risque c'est de prendre la place petit à petit de personnes plus âgées qui s'en vont et de ne pas les remplacer par d'autres personnes qui ont une certaine expérience mais dans le cadre des emplois jeunes. Donc substitution par type d'aide à l'emploi, substitution aussi par âge.

Une autre question se pose : les collectivités avec ce système vont devenir véritablement des collectivités où on exerce de la formation et du tutorat, ça c'est indispensable. Autrement dit, vous l'avez évoqué dans le dossier précédent, la Ville de Besançon fait des efforts car elle accueille déjà des apprentis mais pas en quantité suffisante, il y a les emplois liés au PLIE, il y a les CES. C'est intéressant le tutorat mais cela demande véritablement du temps et le coût là est considérable me semble-t-il. Il faut ajouter au coût global prévu de 2 MF, un coût que je ne peux pas chiffrer mais que je qualifierais de presque aussi important pour assurer le tutorat, pour assurer le dégageant d'un certain nombre de personnes par rapport au temps qu'elles vont passer auprès de ces jeunes, ces tuteurs devant être également formés puisqu'il s'agit de nouveaux métiers. C'est écrit mais ce n'est pas chiffré et j'aimerais que ce soit pesé.

Enfin le dernier point : il me semble que vous proposez une organisation un peu compliquée avec deux guichets. Il me semble qu'on pourrait faire quand même plus simple, déjà avec les services tels qu'ils sont organisés sans forcément alourdir leurs tâches. Mais là on a une lisibilité qui n'est pas évidente, le guichet pour les employeurs, le guichet pour les jeunes, cela me paraît un petit peu complexe surtout si vous voulez répondre très rapidement. Donc des points d'interrogation plus sur le côté pratique et sur l'inquiétude en matière de substitution des publics et des âges.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, plus de 3 100 000 chômeurs officiellement recensés, un taux de chômage de 13 % selon l'OCDE, un quart des jeunes Français de 18 à 25 ans à la recherche d'un emploi, le chômage est aujourd'hui la manifestation la plus dévastatrice des graves désordres économiques et sociaux que connaît la France depuis maintenant plus de 20 ans et la concrétisation la plus terrible et parfois la plus tragique que traverse notre pays. Ce mal n'est d'ailleurs plus perçu

comme un problème conjoncturel auquel des solutions adaptées pourraient remédier mais bien comme une fatalité d'ordre structurel devant laquelle tous les Gouvernements se déclarent impuissants. Et s'il est vrai que le chômage touche tous les pays industrialisés, la France détient en ce domaine de tristes records.

En France, on note deux caractéristiques : l'importance des chômeurs de longue durée et le nombre de jeunes gens sans emploi. Il devient alors courant de trouver dans les familles des parents et des enfants touchés par le chômage comme si cela se transmettait de génération en génération comme une maladie héréditaire. Le mal est si terrible que l'on ne donne pas à nos concitoyens les vrais chiffres du chômage. Au lieu de 3 millions, il conviendrait de parler de 6 à 7 millions. Aux chômeurs officiellement recensés, il convient en effet d'ajouter les personnes inscrites à l'ANPE mais non comptabilisées comme telles, celles qui sont occupées à temps partiel mais recherchent un emploi à temps plein, celles qui sont contraintes à l'inactivité par des pré-retraites ou des stages rémunérés et celles qui vivent dans la marginalité. Ne pas révéler les chiffres réels résulte d'une volonté des gouvernants de masquer le caractère catastrophique de la situation et leur incapacité à résoudre le problème. La politique des socialistes, des RPR - UDF a toujours consisté à traiter les effets du mal mais jamais à s'attaquer aux causes. Le mal semblant incurable, on préfère sous-estimer les chiffres et traiter les effets humains par des versements de prestations sans cesse plus onéreuses. Pourtant, il apparaît crucial pour la survie de notre pays de s'attaquer aux causes du chômage. Il faut refuser de penser qu'il s'agit là d'une fatalité. Les causes sont, elles, bien réelles : le libre échangeisme mondial, l'étatisme, le fiscalisme, l'immigration et les carences du système de l'Education Nationale. En refusant d'identifier ces causes, les politiques de droite comme de gauche ne souhaitent pas assurer le redressement national.

Dans cette optique, Mme AUBRY nous propose la création d'emplois jeunes, initialement 700 000, ils sont descendus à 350 000 pour le seul secteur public. Il y a quelques jours, par les médias, nous apprenions qu'il y avait en France environ 500 000 fonctionnaires qui ne servent à rien. Vous avez décidé, Monsieur le Maire, de relayer localement ce plan emplois jeunes. En bons socialistes, vous et vos amis ne nous parlerez que du public. Chercheriez-vous à faire de notre ville un petit Moscou (réactions) où la bureaucratie prendrait le pas sur tout le reste ? Devons-nous craindre qu'à Besançon bientôt il n'y ait plus que des bureaux de l'administration. Le privé, vous ne l'aimez guère, il est juste là pour payer et payer encore. Emplois dans le public qui seront financés par l'Etat et donc par le contribuable, les PME et PMI. Contrats à durée déterminée courant sur 5 ans rémunérés à hauteur de 80 % du SMIC, les collectivités locales devant trouver les 20 % restants auprès des contribuables, des PME, PMI.

Bref, toujours les mêmes qui vont cracher au bassinet. Et pour quoi faire ? Pour résoudre le catastrophique problème du chômage des jeunes ? Non, simplement pour gagner du temps. 5 ans, cela correspond juste à la fin de la législature, on pourra refiler le cadeau empoisonné aux suivants. En fait, à y regarder de plus près, ces emplois ne serviront qu'à acheter une relative paix sociale. Les emplois que vous voulez mettre en place sont des petits boulots correspondant à des sous-emplois à la fois sous-payés et peu valorisants. Ces faux emplois coûteront cher aux collectivités publiques, généreront des impôts supplémentaires et par là même détruiront de vrais emplois. Les emplois que vous nous proposez ce soir correspondent à un véritable vide existentiel. Chacun se souvient de la cinquantaine de dispositifs mis en place depuis 20 ans pour lutter contre le chômage des jeunes, une strate supplémentaire qui s'ajoute à tous les TUC, CIP, CFI et autres CES existants. En fait, le nouveau système va dévaloriser le service public et contraindre l'entreprise privée à rogner un peu plus sur ses bénéficiaires. D'ici 5 ans les 350 000 jeunes auront été balayés du marché du travail et seront encore plus amers qu'aujourd'hui ou ils auront rejoint la cohorte des fonctionnaires au rabais qui rabaisent la notion de service public et créent une nouvelle classe de mercenaires associatifs.

En 1981, votre candidat à l'élection présidentielle avait promis qu'avec lui le chômage ne dépasserait pas la barre du million. 14 années plus tard il était à plus de 3 millions officiellement. Mais qu'avez-vous fait de ce pays ? Un pays qui ne peut plus offrir un emploi, une vie décente et digne à ses enfants. Que cherchez-vous à faire de ces jeunes ? Des assistés ! La différence entre les indemnités et les salaires surtout pour les revenus les plus bas est souvent trop faible pour inciter les

personnes sans emploi à reprendre une activité, poussant même certaines d'entre elles à se dire : travailler pour 1 000 F de plus, à quoi bon. Les PME, PMI sont accablées par les charges, soumises au libre échange mondial et ne peuvent plus lutter à armes égales contre la concurrence étrangère. L'immigration massive et incontrôlée que subit notre pays constitue un autre facteur du chômage. Le marché du travail est soumis à la loi de l'offre et de la demande. Or si le nombre des demandeurs d'emplois s'accroît, celui des chômeurs augmente. Tel est le phénomène simple mais implacable qui fait de l'immigration une source majeure du chômage depuis près de 20 ans : un système éducatif inadapté aux besoins du marché, une école qui s'enfonce dans la médiocrité, un mépris réel à l'égard des activités manuelles et une incapacité à comprendre l'univers de l'entreprise et à collaborer avec lui. L'apprentissage n'a-t-il pas toujours été considéré par l'Education Nationale comme un enseignement de second ordre, 80 % des jeunes devant obtenir le baccalauréat et la boucle est bouclée.

Voilà quelques aspects que vous semblez bien volontiers mettre de côté. Vos quelques emplois jeunes, Monsieur le Maire, ne sont pas une solution au problème du chômage à Besançon. Vous ne faites que gagner du temps. Bien sûr mes propos, vous ne manquerez pas de le rappeler, ne vous auront guère convaincu. Vos amis RPR - UDF soutiendront cette initiative qui leur paraîtra tout de même bien minime. Mais mon but n'est pas là, je tenais à replacer ce débat dans une juste réalité et à vous remettre vous tous ici devant vos responsabilités de politiques.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je constate que Mme MONTEL est déjà déçue du Gouvernement JOSPIN que son parti a quand même contribué à amener au pouvoir en faisant battre la droite (réactions). Dont acte.

Je voudrais dire que je partage le pragmatisme de Jean-Claude DUVERGET. Sur le principe, je préfère des emplois réels à des emplois subventionnés mais je préfère encore des emplois subventionnés à rien du tout. En particulier, s'agissant de jeunes une première ligne de curriculum vitae c'est quand même fondamental et sans revenir sur le débat politique, le CIP du Gouvernement BALLADUR était aussi un moyen d'avoir une première ligne de CV et, à l'époque, cela a suscité des débats plus politiques que concrets contre ce projet.

La question de fond est celle de la pérennité, vous y répondez déjà par le souci que vous y apportez et je dois dire également qu'on ne peut que vous reconnaître le fait que si aujourd'hui vous répondez aux emplois AUBRY, emplois jeunes, vous avez aussi répondu aux emplois GAUDIN, emplois ville.

Mme MONTEL dira qu'on est amis et qu'on fait les choses ensemble, on s'oppose mais il y a quand même des priorités que la gauche comme la droite savent reconnaître. Je vous donne également acte que vous participez en étant plutôt soucieux des deniers publics, en demandant à des partenaires d'intervenir et en les responsabilisant. J'aurais quand même deux questions, une plus politique : dans la mesure où on fait état du souci de voir la Région participer à la politique de formation, quelle est la position de l'opposition à la Région vis-à-vis de la politique de formation ? A-t-on pu voir la gauche à la Région voter la formation jusqu'alors ou si ce n'était pas le cas, sera-t-il le cas à l'avenir ?

Ensuite, une question plus concrète concernant le volet interne évoqué par M. le Premier Adjoint tout à l'heure, 30 emplois créés par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale en interne, a-t-on déjà des éléments sur les métiers envisagés puisqu'il s'agit de métiers nouveaux ?

M. LE MAIRE : Merci Monsieur BONNET de reconnaître que nous avons toujours suivi les prérogatives, les propositions faites par un Gouvernement quel qu'il soit en direction d'emplois. Je vous rappelle que nous avons 17 emplois ville.

M. JEANNEROT : Nous sommes tous d'accord pour éviter le triomphalisme et les cocoricos quand on sait que sur le bassin d'emplois de Besançon, sur 5 chômeurs 1 a moins de 25 ans, c'est-à-dire que nous en recensons actuellement un peu plus de 2 000. Je crois que les enjeux ont

été bien situés ce soir par rapport à ce débat et il me semble que les questions qu'a pu poser M. DUVERGET sont celles que nous nous posons. Il convient en effet d'éviter un certain nombre d'écueils, en tout cas d'ores et déjà de bien les identifier pour mieux les prévenir et les éviter.

Pour ma part, il me semble que si on veut réussir ce dispositif, il y a trois exigences fondamentales à préserver et à tenir et si j'ai une quelconque responsabilité dans la mise en oeuvre de ce dispositif, ce sont à ces trois exigences que je me tiendrai.

La première a été exprimée par M. DUVERGET : il convient de garantir l'émergence de vrais projets correspondant en effet à des besoins qui sont aujourd'hui non satisfaits. C'est la condition première et sine qua non de façon à éviter, vous l'avez souligné, les effets d'aubaine ou les effets de substitution. Et je crois que c'est possible puisque d'ores et déjà, vous demandiez Monsieur DUVERGET, où sont ces nouveaux emplois. Les différentes associations ont pu travailler ici au plan régional mais aussi au plan national et c'est près de 50 emplois nouveaux qui ont pu être détectés et qui aujourd'hui en effet ne sont tenus par personne. Et je dirais que déjà la créativité est au rendez-vous. Donc il me semble que si l'on tient fermement cette condition, il est possible de réussir.

J'ajoute, et c'est sans doute là le point le plus important du dispositif, ce qui fait la nouveauté et la spécificité du plan AUBRY par rapport aux mesures antérieures, c'est qu'il crée de l'activité, c'est un outil de développement économique. Jusqu'à aujourd'hui, je schématise naturellement, l'essentiel des mesures avait pour objet de modifier l'ordre d'attente dans la file des demandeurs d'emploi et de permettre aux jeunes demandeurs d'emploi ou aux chômeurs de longue durée de passer dans les premiers rangs pour accéder au marché du travail. Martine AUBRY a mis là un véritable outil de développement économique qui crée des sphères nouvelles d'emplois. J'insiste là-dessus car c'est ce qui fait la philosophie même de ce dispositif.

La deuxième exigence, et elle a été soulignée par Jacques VUILLEMIN, c'est de permettre une double démarche de professionnalisation : professionnalisation de l'emploi d'abord et professionnalisation du bénéficiaire qui accède à ce nouvel emploi. A partir du moment où on réunit les conditions de cette professionnalisation, on a la garantie de pouvoir mieux organiser sa pérennisation et la formation bien sûr dont le contenu sera à inventer. La formation devra de ce point de vue, vous l'avez souligné Monsieur DUVERGET, vous avez raison, constituer un vecteur essentiel et là, en effet, la Région a un rôle majeur à jouer.

La troisième exigence sur laquelle je voudrais insister car il me paraîtrait dommage que le Conseil Municipal ici ne l'exprime pas, vise à ne pas exclure de ce programme les jeunes les plus faiblement qualifiés. Il conviendra en particulier d'utiliser ce dispositif, et j'insiste sur ce point, dans un schéma global d'intervention en jouant par ailleurs sur les autres registres existants. Il conviendra en particulier de ne pas baisser la garde sur le traitement social du chômage, il conviendra de ne pas baisser la garde sur les politiques d'insertion et de ce point de vue d'ailleurs des mesures nouvelles sont attendues du Gouvernement dans les prochaines semaines. Autrement dit, ces mesures sont bien à resituer dans un ensemble et il serait tout à fait réducteur de vouloir présenter le plan emploi, le limiter à ces mesures AUBRY.

Je voulais insister sur ces trois exigences que je rappelle : nouveaux emplois, nouveaux services pour des besoins nouveaux. Deuxième exigence : démarche de professionnalisation, professionnalisation des emplois, professionnalisation des bénéficiaires et enfin troisième exigence : travailler pour le plus grand nombre sans oublier ceux qui sont le plus durablement exclus du marché du travail. Voilà les points que je voulais souligner.

M. POMEZ : Monsieur le Maire, j'aimerais faire deux remarques dont une qui va abonder dans le sens de Claude JEANNEROT. Je crois que la Ville a fait le choix de ne pas se cantonner dans la création interne d'emplois jeunes mais au contraire de vouloir insuffler une dynamique extérieure et je crois que c'est un bon choix.

En effet il faut aussi tirer profit du bilan de l'Education Nationale et remarquer que l'accès au dispositif a été favorisé notamment pour tous les bacs et bacs + et je crois qu'en ce sens, on pourrait concrètement amender le texte pour que la Ville puisse carrément profiter de cet encouragement, de cette impulsion pour permettre à des jeunes de niveau inférieur au bac, niveau 5, de pouvoir entrer dans le dispositif. Je crois que ce serait un amendement concret et parmi les critères qui pourrait permettre à la Ville de Besançon de compenser le dispositif actuel.

La deuxième remarque se tiendra en terme de guichet emplois jeunes tout simplement pour éviter un effet d'annonce publique et j'aimerais bien qu'on le précise ce soir, en tout cas j'espère que c'est comme ça qu'on l'entend, que c'est bien un guichet interne et que ce n'est pas la création d'une nouvelle structure d'accueil qui pourrait un peu brouiller les pistes concernant la lisibilité des structures d'accueil, qu'on ne retrouve pas demain dans la presse : «un nouveau guichet emplois». Voilà les deux remarques que je voulais faire ce soir.

M. LE MAIRE : Merci pour ces deux remarques intéressantes.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, dans le débat sur l'Université, on a déjà parlé des jeunes et on reprend ce sujet des jeunes si important à travers ces emplois. Je voulais d'abord remercier M. VOUILLOT tout à l'heure dans ce débat d'avoir reconnu que la réforme BAYROU apportait du nouveau dans l'Université puisqu'il a fait mention de deux points essentiels de cette réforme et si je reprends la parole là-dessus c'est parce qu'effectivement cette réforme vise à améliorer le fonctionnement de l'Université pour que les formations des jeunes vis-à-vis des emplois proposés soient en meilleure adéquation entre formation et emploi. Car une des vraies raisons, une des raisons premières du chômage des jeunes de moins de 25 ans, c'est la difficulté de ces jeunes sortant du système d'enseignement et d'éducation à être tout de suite de plain-pied avec l'offre venant notamment des entreprises. N'oublions pas cette première vérité.

Le dispositif AUBRY, comme l'a dit Claude JEANNEROT, est un dispositif qui a une certaine dimension économique. Mais je vous ferai remarquer que l'idée n'est pas nouvelle, elle était déjà exprimée en réalité dans le système des emplois ville où on avait amorcé un virage de logique économique. Lorsqu'elle a lancé son dispositif, Martine AUBRY a bien insisté sur les emplois émergents, la crainte étant notamment dans la fonction territoriale, de voir ces emplois nouveaux venir se substituer à des emplois existants. Il est difficile naturellement d'évacuer cette crainte tant qu'on n'a pas bien précisé quels étaient ces emplois émergents. Vous avez dit vous-même qu'il fallait de vrais projets, et effectivement il va falloir regarder de près quels sont ces vrais projets et s'il y a réellement de vrais emplois émergents. Or dans le rapport qui nous est présenté, Monsieur le Maire, vous proposez que trimestriellement un point soit fait devant la Municipalité. Je souhaiterais quant à moi que dans six mois vous reveniez devant le Conseil faire le point sur la réalité de ces emplois émergents. Cela pourrait d'ailleurs être l'occasion, et ce serait intéressant pour le Conseil, de voir l'évolution du dispositif CES et également, nous en avons déjà parlé tout à l'heure, du succès remporté ou de l'insuccès remporté par le système du PLIE qui était déjà aussi une approche économique du traitement du chômage. Je crois que nous aurions tout avantage, Monsieur le Maire, à avoir une approche un peu globale de toutes ces questions-là pour éviter la dispersion.

M. PINARD : Je crois qu'en dehors de toute considération d'ordre majoritaire ou opposition, nous avons toujours joué le jeu en ce qui concerne les emplois ville dont on a parlé à deux ou trois reprises. A la date du 31 août, sur 133 contrats qui avaient été signés dans le Doubs, il y en avait 47 au titre des collectivités territoriales dont 17 pour la Ville, ce qui fait pas loin de 40 %. Moi je prends toujours le repère, nous avons le quart de la population du département, nous avons fait ce que nous devons faire.

Sur la pérennisation, je comprends qu'on se pose des questions mais je n'ai jamais trouvé exposée la question suivante : dans quel état physique et moral seraient les jeunes qui n'auraient rien pendant 5 ans ? Je crois que si on fait le compte pour les collectivités des dégâts causés par l'inactivité, il y a lieu de réfléchir.

Alors en matière de création d'emplois, les petits ruisseaux font les grandes rivières et il ne faut jamais mépriser les petites initiatives et pour une fois je voudrais féliciter Mme MONTEL. Nous avons 484 000 habitants dans le Doubs, le Front National a créé 2 emplois payés par de l'argent public, 1 pour M. SENNERICH en qualité de permanent puisque le Front National perçoit 45 millions au titre de l'argent public et 1 pour Mme SENNERICH au titre d'attachée du Conseil Régional. Nous avons la chance d'avoir ici les deux emplois créés par le Front National dans ce département.

Je ne veux pas revenir sur les incantations rituelles mais il se trouve que j'ai lu le livre de l'unique Conseiller Régional FN de ce département, je ne sais pas s'il y est toujours car quand on lit le contenu de son livre ! A la page 2, il y a une photocopie d'une page du journal officiel dont je vais vous donner lecture : «ce qu'il faut dire aux Algériens, ce n'est pas qu'ils ont besoin de la France mais que la France a besoin d'eux, c'est qu'ils ne sont pas un fardeau ou que s'ils le sont pour l'instant, ils seront au contraire la partie dynamique et le sang jeune d'une nation française dans laquelle nous les aurons intégrés». Et voilà la conclusion : «offrons aux musulmans d'Algérie l'entrée et l'intégration dans une France dynamique au lieu de leur dire comme nous le faisons maintenant, vous nous coûtez très cher, vous êtes un fardeau, disons-leur : nous avons besoin de vous, vous êtes la jeunesse de la nation. Comment un pays qui a déploré longtemps de n'avoir pas assez de jeunes pourrait-il évaluer le fait d'en avoir 5 ou 6 millions ?» C'est une intervention à la tribune de l'Assemblée Nationale de M. LE PEN es qualité de député Poujadiste le 28 janvier 1958.

M. SENNERICH : Vous voyez bien qu'on n'est pas raciste ! (rires).

M. LE MAIRE : Jacques VUILLEMIN va essayer de répondre et de conclure. Je crois qu'il y a une certaine unanimité qui se dégage.

M. VUILLEMIN : Je crois qu'au fond, tout le monde a souligné que ce dossier est bien un enjeu national, un défi qui concerne la nation toute entière. Dès lors, une seule attitude s'impose, c'est celle de l'action et je constate avec beaucoup de satisfaction que la grande majorité de notre assemblée fait le choix de l'action plutôt que de la critique systématique. C'est la première remarque générale que je voulais faire.

S'agissant des deux interventions concernant le niveau des jeunes, effectivement cela n'apparaît pas dans le document, mais dès lors où cela a été dit en Municipalité lorsque le document a été présenté, cela a été dit aussi en d'autres occasions, il va de soi que les jeunes de niveau d'études inférieur au bac ne seront pas oubliés. Je tenais à le dire publiquement.

En ce qui concerne la formation des tuteurs, je voudrais dire que la Ville de Besançon bénéficie déjà d'une grande expérience en ce domaine, et nous avons même signé une convention de qualité, etc. Donc ce qui se fait à la Ville est reconnu, j'ai toujours plaisir à le dire et à le souligner, il y a un investissement de la part des cadres de la Ville, cadres A, cadres B, donc on a un terrain tout à fait favorable pour relever ce défi du tutorat.

Une question sur les nouveaux métiers en interne, je ne veux pas vous les citer aujourd'hui. Je veux simplement dire qu'il y a quelque temps nous avons fait une réunion avec tous les chefs de service de la Ville où nous avons présenté le document dans les mêmes termes que nous venons de le faire aujourd'hui. Une réflexion est donc engagée de manière à déboucher sur des projets. On a beaucoup parlé de projets ; effectivement c'est une notion qui est très importante dans tout le dispositif, la notion de projets, projets qui reposent sur l'émergence de ces nouveaux métiers. La réflexion est en cours et j'espère que cela va très rapidement déboucher, que très rapidement nous serons opérationnels et que nous pourrions très rapidement aussi recruter les premiers jeunes, avec l'aval du comité mis en place auprès du Préfet bien évidemment. Nous n'avons pas la volonté d'aller plus vite que les règles ne l'imposent mais nous avons le souci d'être opérationnels le plus vite possible. Voilà très rapidement ce que je voulais dire.

Mme MONTEL : Je voulais simplement répondre à M. PINARD que plutôt que de s'occuper de ce qui se passe au Front National, il ferait bien de regarder ce qui se passe dans sa propre majorité. Vous parlez de l'emploi, vous citez nos emplois rémunérés bien évidemment, je serais curieuse de savoir combien ici d'enfants ou d'époux ou épouses de Conseillers Municipaux ou Adjointes travaillent en tant qu'attaché ou dans la Municipalité. Avant de venir attaquer le Front National, vous feriez mieux de revoir vos arguments.

Quant au texte de Jean-Marie LE PEN, vous auriez pu lire le commentaire de Roland GAUCHER puisque c'est de lui dont il s'agit, qui est assez explicatif.

M. LE MAIRE : Vous n'allez pas vous renvoyer la balle comme cela éternellement. C'est terminé. Il y avait un droit de réponse, il a été exercé».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Ressources Humaines et du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à la majorité, deux Conseillers votant contre.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.